L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 18 OCTOBRE.

L'Ordre Social en péril.

La constitution d'une police métropolitaine, composée exclusivement de sycophantes du parti radical, et prise, pour les quatre cinquièmes, parmi les gens de couleur déclassés ou inoccupés, n'est pas de nature à nous rassurer sur la préservation du bon ordre, ni sur l'efficacité de la protection due aux personnes et aux propriétés. Jamais, à aucune époque de l'histoire de la Nouvelle Orléans, il n'y a eu plus de larcins, plus de vols de grand chemin, plus de vols avec effraction qu'il ne s'en commet journellement depuis quelque temps. Quels sont les auteurs de ces méfaits qui jettent l'alarme dans la communauté et qui obligent chaque habitant à avoir un revolver chargé sous son oreiller? A quelle classe appartiennent ces voleurs audacieux qui pénètrent la nuit dans les résidences et y font main basse sur tout ce qu'ils trouvent, ou ces bandits qui arrêtent les passants et les dépouillent, ou encore ces voleurs moins hardis qui n'exercent leur industrie que contre les basses-cours et les poulaillers, ou qui, rôdant en plein jour, rasent les maisons et profitent d'une porte ouverte ou d'une fenêtre entrebâillée pour commettre quelque larcin? Le juge de la Cour criminelle nous le dit dans son exposé au grand jury: sur six criminels que la justice doit frapper, il y en a cinq au moins qui appartiennent à la race de couleur, et, en tenant compte de la proportion qui existe entre les deux races dans le chiffre total de la population, on peut affirmer que la proportion des crimes commis par les gens de couleur à ceux qui sont commis par des blancs est comme quinze est à un.

C'est principalement aux affranchis vagabonds qui ont déserté le travail des champs pour venir en ville à la recherche d'un *Eldorado* imaginaire qu'il faut attribuer la plus grande partie des vols nombreux dont la presse n'enregistre qu'une bien faible partie. Le mal est arrivé à un tel point, nous dit le juge Abel, que beaucoup de familles se privent souvent de domestiques plutôt que de prendre des gens de couleur inconnus, tant est grande la défiance qu'inspire la fréquence des vols commis avec la connivence ou sur les informations fournies par des domestiques qui avaient été ou étaient engagés par les gens dévalisés.

Un pareil état de choses est le résultat de la démoralisation causée par les changements politiques survenus depuis quelques années. Le mal a pris de telles proportions qu'une répression énergique serait nécessaire pour le couper dans sa racine. C'est justement ce moment que choisit le parti politique qui a usurpé la majorité dans la Législature pour substituer aux autorités régulièrement constituées par l'élection, le pouvoir sans contrôle d'une police presqu'exclusivement composée de gens de couleur et qui sont loin d'être tous pris parmi la partie la plus honnête et de la plus intelligente de cette population. Loin d'offrir une garantie aux habitants, cette police constituera pour eux un danger permanent. Quel concours les fonctionnaires de l'ordre judiciaire peuvent-ils, en effet, attendre d'une organisation dont le caractère politique est tellement apparent qu'il est impossible de croire à son impartialité?

S'il y a dans cette police métropolitaine quelques hommes probes et plus ou moins intelligents, il est permis d'affirmer *a priori* qu'il s'y trouve un grand nombre d'affranchis sur l'honnêteté desquels le doute est possible ou qui sont d'une ignorance absolue et tout à fait incapables de comprendre les devoirs de leur emploi. Imposer une pareille police aux habitants de trois paroisses est un acte d'usurpation de la part de la Législature, car il équivaut à la négation de toute protection et à la privation même du droit qui appartient à toute communauté de se protéger elle-même contre les criminels.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la conduite des autorités de la ville de Jefferson qui ont refusé de reconnaître la police dite métropolitaine et qu'engager notre maire et nos conseils à suivre cet exemple et à montrer la même énergie et le même dévouement dans la défense des droits et des libertés du peuple de la Nouvelle-Orléans, droits et libertés outrageusement méconnus par la pseudo législature de la Louisiane.

CAUSERIE.

Un écrivain paradoxal, mais puissant, qui a souvent élevé le sarcasme à la hauteur du raisonnement, énonçait il y a plus d'un demi siècle cet aphorisme dédaigneux et amer:—"Un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite!"

Certes, si nous subissions de notre plein gré, et sans l'idée bien arrêtée de le secouer bientôt, le joug ignominieux que les vicissitudes de la guerre nous ont imposé, je serais bien près d'accepter pour notre propre compte l'arrêt sévère formulé par Joseph de Maistre. Je me dirais qu'un peuple qui consent à la spoliation de ses biens et à l'escamotage de ses droits et de ses libertés n'a que ce qu'il mérite, et que c'est bien à lui que s'applique le sanglant anathème de Dante: *Non ragionam di lor, ma guarda e passa!*

Que la majorité des gens du Nord et de l'Ouest, égarés par les calomnies à notre adresse dont tous les orateurs et tous les journaux radicaux les inondent depuis la fin de la guerre; et séduits par le clinquant et les oripeaux militaires de Grant, se résignent à subir pendant quelque temps encore les vols sans nombre, les monstrueux abus de pouvoir et la corruption éhontée du parti qui a pris ce Sphinx galonné pour porte-drapeau, libre à eux!—si les *Saints* du Massachussets faisaient canoniser Butler, cela me semblerait aussi naturel que logique,—et si j'apprenais l'élévation du père Conway à la dignité de Grand Lama de la Nouvelle-Angleterre, j'applaudirais des deux mains.

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu—résultat que je craignais et que je faisais même entrevoir à mes lecteurs dimanche dernier — ne m'a que très médiocrement surpris; et si cet événement a pour effet de stimuler tous les hommes du Sud à de nouveaux et à de plus énergiques efforts pour reconquérir ici le terrain que nos alliés ont perdu là-bas, et pour prouver au peuple des Etats du Nord que, même sous le régime d'exclusion qui nous opprime, nous possédons ici la majorité numérique des votants, la force morale d'une semblable démonstration compensera pour nous et au delà le fâcheux effet de la victoire des radicaux.

Cette victoire, du reste, s'il faut en croire les renseignements qui nous arrivent d'heure en heure, ressemble à s'y méprendre à une défaite. Partout la démocratie a gagné du terrain, et sans la popularité personnelle de Grant et les sommes énormes dépensées par les *bondholders* d'Europe et d'Amérique, il est parfaitement évident que nous l'aurions emporté sur toute la ligne.

Il n'y a donc rien qui explique ou justifie le découragement qui s'est emparé de quelques uns, car le triomphe douteux et chaudement contesté d'un parti qui, il y a deux ans, emportait tout de haute lutte, nous démontre que la réaction contre nos adversaires continue à se manifester partout, et que si des causes accidentelles et passagères l'ont un instant ralentie, une fois ces obstacles écartés, elle reprendra son cours avec une force qui ne peut que s'accroître à mesure que la vérité sur le Sud se fera jour au Nord. C'est là qu'est le succès, là qu'est l'avenir, et la première étape dans notre marche vers cet avenir prochain, c'est l'élection présidentielle en Louisiane. Que chacun fasse son devoir,—que nul soldat de la démocratie ne manque à l'appel—et nous aurons hâté de beaucoup la venue du grand jour de la délivrance!

Quant à la proposition du *World*, organe des *copperheads* de New-York bien plus que du parti démocrate, je doute qu'elle soit mieux accueillie au Nord qu'elle ne l'a été ici. Il n'est guère rationnel de changer de généraux à la veille d'une bataille, et le *ticket* dont MM. Belmont, Barlow et compagnie se plaignent aujourd'hui ayant été choisi par eux et leurs amis, et simplement accepté par nous, ils ont assez mauvaise grâce à vouloir faire de MM. Seymour et Blair les boucs émissaires d'un revers impossible à prévoir.

La tactique des journaux démocrates du Nord, et du *World* en particulier, a été ou ne peut plus maladroite pendant toute cette campagne. A l'exception du nouveau journal que Pomeroy vient de fonder à New-York, et que le caractère énergique, l'inexorable logique et la verve agressive et redoutée de son principal rédacteur a déjà posé comme l'organe le plus puissant et le plus accrédité du parti, la plupart de ces journaux ont donné en plein dans le piège tendu par nos adversaires, et ont niaisement accepté d'interminables discussions sur les services militaires de Grant et la conduite de la guerre, au lieu de ramener la question présidentielle sur son véritable terrain — la désorganisation du gouvernement fédéral, l'anarchie introduite dans les Etats du Sud par les mesures du Congrès, les dilapidations du Trésor, les désastres financiers et les privilèges monstrueux et anti républicains accordés aux *bondholders* de l'Est et de l'étranger. Tandis que Vanandigham et Pendleton écartaient dédaigneusement du débat toute allusion à la carrière militaire de Grant, le *World* et les journaux qu'il traîne à sa suite semblaient prendre à tâche de laisser au second plan toutes les questions vitales si éloquemment traitées par ces deux grands esprits, pour s'attacher avec une obstination suspecte et inexplicable à raviver des questions dangereuses et totalement dépourvues d'actualité. C'est donc au *World* que, pour mon compte, je serais disposé à faire remonter la responsabilité de l'échec qu'il cherche à imputer à nos candidats, s'il fallait absolument trouver à cet échec un éditeur responsable.

Pour nous, hommes du Sud—pour nous surtout, enfants de la Louisiane, qui avons tant de ruines à relever et tant d'outrages à punir, gardons-nous de nous préoccuper autrement de ces pessimistes, de ces trembleurs, de ces énuques politiques toujours agenouillés devant le succès. Notre devoir est tracé, notre mot d'ordre est donné, nos généraux sont à leur poste et l'ennemi est devant nous:—est-il un seul d'entre nous qui puisse fléchir lorsque la voix de la patrie en deuil lui crie, comme autrefois Stonewall et Beauregard au milieu des boulets et des balles: *Forward! Forward!*

En avant donc, compatriotes! — montons hardiment à l'assaut du Capitole,—et si malgré tous nos efforts nous ne réussissons pas à l'escalader, du moins nous aurons prouvé qu'ici en Louisiane il ne tient qu'à nous de balayer quand nous le voudrons la caverne d'Ali Baba!

ALBERT FABRE.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier une malle d'Europe jusqu'au 30 septembre. Nous lisons dans la *Presse* de cette date:

La division cuirassée que commande M. le contre-amiral de Dampierre d'Hornoy, a reçu l'ordre de discontinuer ses exercices dans l'*Océan* pour se rendre en partie devant Cadix et Barcelonne, afin de protéger nos nationaux contre la flotte insurrectionnelle d'Espagne. La division a quitté Brest le 25 de ce mois. Les navires désignés doivent être, à cette heure, dans les eaux de la Méditerranée.

Les journaux parisiens commençaient à croire au succès de la révolution espagnole. Voici ce que raconte le *Gaulois* sur la visite de la reine Isabelle à Biarritz:

"La reine a quitté St Sébastien le soir, dans une voiture sans armoiries. Elle est arrivée à Biarritz toute émue et, en entrant à la villa impériale, elle s'est jetée dans les bras de l'impératrice en sanglotant. L'accueil fait à Isabelle par l'impératrice a été très affectueux, mais l'empereur a à peine prononcé quelques mots de politesse et a fait assez voir son désir décidé de ne se mêler en rien des affaires de l'Espagne.

"La reine a même manifesté le désir de ne plus retourner en Espagne et s'est exprimée avec une grande vivacité contre ses sujets. Les observations qui lui furent faites la calmèrent un peu et elle consentit à retourner à St. Sébastien.

"Dans cette ville, les émissaires du maréchal Concha se succèdent et n'arrivent à rien. On lui dit de renoncer à ses ministres, elle ne veut point. On lui dit d'abdiquer, elle se révolte et sent bouillonner en elle tout le sang des Bourbons, un sang qui a toujours sa fierté. Elle injurie l'Espagne, elle a des fureurs féminines contre son pays. "Je ne veux pas, dit-elle, qu'aucun de mes enfants règne sur un pays aussi misérable."

C'est dans une de ces crises qu'elle reçut la visite d'un haut financier espagnol, qui lui conseilla de partir pour Madrid avec le roi, ses enfants.... Mais *sola* (seule), ajoutait-il.

— Comment *sola*, lui répliqua la reine.

— Oui, répondit de nouveau le financier.

— Je ne te comprends pas. Explique-toi, s'écria Isabelle. Qui vent dire *sola*?

— Eh bien! *sola*! sans votre *intendant*!

A ces mots, Isabelle, se précipitant sur le financier, le prit par son paletot, le secoua, l'injuria.... le chassa en lui qualifiant de toutes les épithètes les plus violentes.

— Partir sans lui!.... *sola*.... misérable!... partir sans lui!.... *jamas* (jamais)

Telle est l'histoire qui se colporte, racontée par l'un des deux témoins de la scène. Devinez lequel?

Pendant que l'Espagne brûle, l'empereur est tranquille à Biarritz; il se promène et il travaille. L'impératrice est plus remuante; on la voit tout le long du jour sur la plage des Basques; elle a en face d'elle les côtes d'Espagne, elle passe de longues heures à regarder l'horizon de ce côté et à réfléchir sur les vicissitudes des trônes. A quelques pas d'elle, le prince impérial joue avec des enfants de son âge; il n'entre aucune préoccupation d'avenir dans sa jeune tête; il s'essouffle à courir après ses camarades et est certainement le maître de l'avenir quand il a barre sur eux. Du reste, le prince se porte à merveille, il respire la mer et le soleil, ce qui est d'une excellente hygiène.

On est assez disposé à Biarritz à accuser un peu la Prusse de tout ce qui se passe en Espagne. On doute que le séjour de la cour puisse s'y prolonger, c'est là ce qui a fait courir le bruit fréquemment mis en circulation, de l'arrivée de l'empereur à Paris. Jusqu'à présent le souverain s'est refusé à partir.

On dit que l'empereur s'arrêtera à Bordeaux en revenant de Biarritz.

Il faut s'attendre à un discours dont l'importance ne saurait échapper à personne dans les conjonctures où l'Europe est placée.

M. de la Valette a vu l'empereur; mais en admettant qu'il devienne notre ministre à Berlin, sa circulaire d'*après Sadowa* n'engagerait pas notre politique dans un sens pacifique, car la circulaire de M. de la Valette, par ses restrictions mêmes (lisez-la entre les lignes), a laissé *entières* toutes les questions dont les aspérités mêmes peuvent amener le frottement d'où jaillirait l'étincelle.

"On s'attend à une prochaine convocation du Sénat."

La mort du comte Walewski, frappé d'apoplexie foudroyante à Strasbourg, a frappé de consternation la famille impériale, et hâtera peut-être son retour des eaux.

On écrit de Prague, 24 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

L'écrit annoncé de l'électeur de Hesse vient de paraître. Il est intitulé: "Mémoire de l'électeur Frédéric Guillaume Ier de Hesse, concernant la dissolution de la Confédération germanique et l'usurpation de l'électorat par la couronne de Prusse en 1866." Il a pour but de prouver "que l'électeur n'a pas fait une seule démarche capable de justifier le procédé employé par la Prusse; qu'au contraire les nouveautés par lesquels l'Electorat de Hesse est sorti de fait pour le moment de la série des Etats souverains, n'ont pu être introduites qu'en contradiction directe avec des traités positifs et avec des règles reconnues comme obligatoires.

Les événements d'Espagne font grande sensation en Prusse. A Berlin, tout le monde espère qu'il s'agit actuellement, non d'un *pronunciamento*, mais d'une révolution, et l'on se réjouit de ce que "la France, occupée des événements de la Péninsule, se trouvera par là même empêchée de faire la guerre sur le Rhin."

L'empereur de Russie est venu passer quelques heures à Berlin le 27. Alexandre II a été reçu triomphalement dans la capitale de la Confédération du Nord avant d'aller passer quelques heures à Potsdam. Si court qu'ait été son séjour, si bref qu'ait dû être cet entretien, ce *voyage*, au lendemain de l'entrevue de Schwalbach, à la veille de l'excursion de Guillaume dans le grand duché de Bade, ne peut manquer de donner carrière à bien des hypothèses. Ce n'est point une visite de courtoisie—cette visite a eu lieu à Schwalback;—c'est donc une démarche toute politique. Nous craignons bien que la conversation secrète de Berlin ne soit un démenti aux protestations ultra-pacifiques de Hambourg.

Le naufrage du vaisseau de guerre russe *Alexandre Nevski*, sur la côte occidentale du Jutland est confirmé. On a réussi à sauver le grand duc Alexis, ainsi que tous les hommes de l'équipage, à l'exception de deux officiers de la marine et de trois matelots qui ont péri dans ce naufrage.

Le pape a adressé récemment aux évêques du rite oriental séparé de l'Eglise romaine un bref par lequel il les convoque à prendre part au concile œcuménique de 1869. Dans cette circonstance, il a fait que se conformer à la tradition constante de l'Eglise, d'après laquelle le pape doit s'efforcer de maintenir ou de rétablir l'unité parmi les fidèles. Le concile de Trente a plus eu lieu appelé les protestants dans son sein. Au concile de Florence avaient été invités et sont venus intervenus les Grecs, les Arméniens, les Ethiopiens, plusieurs autres Orientaux séparés de l'Eglise de Rome. Au concile de Constance avaient paru Jean Huss et Jean de Prague avec leurs sectateurs de la Bohême. Les Grecs s'étaient réunis une première fois avec l'église latine en se rendant au concile de Lyon, sur l'invitation du pape Grégoire X, et précédemment les conciles de Nicée, de Chalcédoine, d'Ephèse et de Constantinople avaient vu dans leur sein les monothélites, les eutichéens, les nestoriens et les aryens.

Les nouvelles les moins rassurantes arrivent de Bucharest.

Une proclamation émanée d'un comité révolutionnaire, sans siège connu, a été distribuée par milliers d'exemplaires en Roumanie, en Valachie et en Bulgarie. Elle appelle les Bulgares aux armes! La présence du gendre de Garibaldi, Bodeschini, ou ce moment à Bucharest, émeut non seulement la Turquie, mais l'Autriche.

La Russie continue à diriger des armes sur la Roumanie et à favoriser le passage du Pruth aux officiers russes qui, en attendant un *mouvement plus accentué*, exercent les troupes des principautés. Le point de réunion des ces officiers est Jassy.

Duel entre MM. Rochefort et E. Baroche.

Une rencontre à l'épée a eu lieu le 27 septembre sur la frontière de Hollande entre M. Baroche fils et le rédacteur de la *Lanterne*.

Cette rencontre était provoquée par certain passage du No. 17 de la *Lanterne*, dans lequel, à propos de la requête, aujourd'hui démentie, de cette institutrice qui était censé demander de changer son nom de Rochefort, le rédacteur de la *Lanterne* se livrait à de violentes attaques contre le fils de M. le garde des sceaux.

Le combat n'a pas eu de résultats trop sérieux. Un correspondant de Bruxelles transmet sur ce duel les renseignements suivants:

M. Rochefort avait pour témoins MM. Charles et François Victor Hugo. M. Baroche était assisté de MM. Adolphe Belot et Loynes. Les pourparlers, commencés samedi soir entre les quatre témoins, ne se sont terminés que vers deux heures de la nuit, l'arme choisie était l'épée de combat.

Le 27, à six heures, les deux adversaires, accompagnés de deux seconds et de deux médecins, M. Lausseedat, assistant M. Rochefort, M. Chanu, chirurgien de marine, pour M. Baroche, ont pris le train du chemin de fer pour se rendre à Zelzaete, au dessus de Gand, près de la frontière hollandaise.

Arrivés dans cette petite commune, il leur fut difficile, impossible même, de trouver des voitures, et ils durent se contenter de trois charrettes qui les cahotèrent jusqu'à la frontière.

La caravane mit pied à terre entre Zelzaete et le Sas de Gand, immédiatement auprès de la borne frontière indiquant la délimitation des territoires belge et hollandais. Un terrain fort propice au combat s'offrit là, c'était un chemin partant de la route et bordé de petits arbres.

Les deux adversaires mirent habit bas sans mot dire. Quand ils furent en bras de chemise, M. Baroche fit observer qu'il portait un gilet de flanelle et demanda à le conserver. Cette permission lui fut accordée sans difficulté.

Les épées avaient été apportées par les témoins de M. Baroche. Le combat a duré environ quinze minutes. Il y a eu cinq reprises.

Le combat a été très acharné de part et d'autre. A diverses reprises, les deux épées se sont trouvées engagées jusqu'à la garde.

Au premier engagement, M. Rochefort, par un dégagé coup droit, a porté un coup d'épée en pleine poitrine à son adversaire. Mais la blessure ayant été déclarée légère par M. Baroche lui-même, ce qui fut immédiatement constaté par les médecins, le duel recommença de plus belle.

A la seconde reprise, M. Baroche reçut un coup d'épée dans la cuisse droite, et l'arme entra assez profondément dans la chair. Le combat fut repris encore, et deux nouveaux engagements successifs amenèrent le premier le désarmement de M. Rochefort, et le second celui de M. Baroche. Ce ne fut qu'à la cinquième reprise, après un coup fourré dans lequel M. Baroche reçut un coup d'épée dans le bras, et M. Rochefort une blessure au bras, que le combat dut cesser.

M. Lausseedat ayant alors constaté que M. Rochefort avait eu un muscle attaqué par l'épée et ne pourrait lutter sans désavantage avec son adversaire, les témoins déclarèrent le duel terminé.

Pendant tout le combat les deux adversaires n'ont pas échangé une seule parole. On n'entendait de temps à autre que le mot "touché!" et les épées s'abaissaient pour se joindre de nouveau.

M. Baroche a été ramené à Gand sur la carriole où il était venu. M. Rochefort est revenu, de son côté, à l'hôtel de la Poste, à Gand, où, après un pansement, il a déjeuné avec ses témoins et M. Lausseedat.

Quand il a voulu regagner la station, une foule énorme s'est amassée sur son passage, criant: "Vive Rochefort! Vive la liberté!" C'est au point que la foule, en l'accablant de ses ovations, lui a fait manquer le train, de midi et demi. Il est donc revenu à Bruxelles que vers cinq heures. Sa blessure est sans gravité aucune, quant à celle de M. Baroche, elle ne met pas davantage sa vie en danger.

Nous recevons, d'autre part, les deux procès verbaux dressés par les témoins avant et après la rencontre. Voici ces pièces.

A la suite d'une publication faite dans le No 17 de la *Lanterne*, M. Ernest Baroche a demandé à M. Henri Rochefort une réparation par les armes.

M. Rochefort a accepté cette demande de réparation.

L'arme choisie par M. Ernest Baroche est l'épée.

Il a été convenu entre les témoins soussignés que le duel cesserait lorsqu'un des deux adversaires serait hors de combat, sur l'avis des deux médecins présents à la rencontre.

Fait double à Bruxelles, le 26 septembre 1868.

Pour M. E. Baroche,
E. DE LOYNES, ADOLPHE BELOT,
Pour M. Henri Rochefort,
CHARLES HUGO, FRANÇOIS VICTOR HUGO.

Aujourd'hui, 27 septembre, à neuf heures et demie du matin, sur la frontière de la Hollande, a eu lieu la rencontre convenue la veille entre MM. Henri Rochefort et Ernest Baroche.

Le duel a duré un quart d'heure avec cinq reprises différentes.

Au premier engagement, M. Baroche a été légèrement touché à la poitrine.

Au troisième engagement, M. Baroche a reçu à la cuisse droite un coup d'épée, à la suite duquel il a demandé à continuer le combat.

Au cinquième engagement, dans un corps-à-corps que les témoins n'ont pas pu empêcher, M. Baroche a reçu un coup d'épée au côté, en même temps que M. Rochefort était atteint au bras droit.

Les médecins présents à la rencontre, M. Lausseedat et Chanu, ont décidé que ces différentes blessures empêchaient une nouvelle reprise.

Les témoins, se conformant aux termes de leur procès-verbal, ont arrêté le duel d'un commun accord.

Fait double à Gand.

FRANÇOIS VICTOR HUGO, CHARLES HUGO
E. DE LYONES, ADOLPHE BELOT.

M. E. Baroche et ses témoins, après avoir fait cent lieues au moins pour aller trouver M. H. Rochefort, sur la remarque qui leur a été faite de la sévérité de la loi belge, avaient encore consenti à faire un long voyage et à se rendre en Hollande, afin d'éviter à M. H. Rochefort toute espèce de désagrément.

Ainsi tombe l'observation de certains journaux sur la prétendue imprudence que M. Rochefort aurait commise en acceptant un duel sur le territoire belge.

Les blessures de M. Baroche ne présentent aucun caractère de gravité, et elles permettent d'espérer un prompt rétablissement.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

XVII.

LES LOUPS A LA CURÉE.

(Suite)

C'en était trop. Nicolas lui arracha des mains la coupe et la lui écrasa, contenant et contenu, sur la figure.

Inondé derechef, mais cette fois, de sang autant que de vin, le reître ne se répandit pas en blasphèmes et en clameurs, comme on aurait pu s'y attendre. Un sourire d'une cruauté inouïe retroussa de côté sa moustache. Puis, il s'essuya sans mot dire. Cette colère froide, muette, réfléchie, était terrifiante à voir.

—Apportez moi l'enfant, prononça-t-il d'un ton calme.

Nicolas sauta en arrière.

—Au large! exclama-t-il. Le premier qui me touche....

Sa phrase s'acheva par un cri. Quelqu'un venait de lui planter un couteau dans l'épaule.

Le brasseur se retourna. D'un revers de sa hache, il abattit le poignet auquel adhérait le couteau, fendit deux ou trois crânes, et, profitant de la trouée qu'il s'était faite devant le terrible moulinet de son arme, il tenta un bond prodigieux et parvint à s'adosser au mur du palais épiscopal.

Là, tout en faisant face à ses ennemis, il rassembla ses forces et cria:

—Au meurtre! à l'aide!.. A moi les braseurs!.. A moi, les bourgeois de Tournai!

Rien ne lui répondait, si ce n'est l'organe moqueur du capitaine Taillefer qui répétait:

—Apportez moi le marmot; je veux l'écorcher vif; cela me distraira toujours un peu.

Nicolas se jugea perdu. Alors, une rage de massacre lui monta au cerveau et il se mit à tuer sans trêve. Pareille à la cognée du bûcheron, sa hâche fumante et rouge, s'abaissa et se releva par un mouvement régulier. A de rares intervalles, les assaillants étonnés, stupéfaits d'une aussi longue résistance, se rejetaient en arrière; puis, ils revenaient à la charge, haletants, exaspérés, épiant, pour frapper Nicolas, un geste maladroit ou un symptôme de lassitude.

Ils ne devaient pas attendre longtemps, car déjà les muscles du brasseur s'engourdissaient; la sueur l'aveuglait; dix blessures le brûlaient comme autant de fers rouges.

Soudain une brusque ondulation remua la foule et gagna de proche en proche.

Quelque chose d'insolite venait de surgir à l'autre extrémité de la place.

Etait ce enfin du secours?

Par-dessus les têtes pressées de ses bourreaux, Nicolas lança un coup d'œil rapide, anxieux, plein d'angoisse..... Ce coup d'œil eut à peine la durée d'une seconde, et pourtant ce fut trop...... Une pique s'enfonça dans la cuisse du brasseur.

Il tomba sur ses genoux, épuisé, râlant toutefois toujours..... Mais un brouillard de sang noyait sa vue. Il ferma les yeux malgré lui. Un coup de dague lui tailla les côtes.

—Debout! murmura-t-il. Je veux mourir debout!...

Et, chancelant, par un effort suprême, il se dressa. L'instant d'après, sa hache, échappant de son poignet affaibli, rebondit sur le sol. Il se baissa; une rapière lui laboura la poitrine et l'abattit enfin sur l'énorme tas de morts qu'il avait lui-même amoncelé.

Mais, au même instant, les assassins, violemment refoulés, s'écartèrent: l'agonisant se sentit soulevé par un bras doué d'une énergie surhumaine; un air plus frais fouetta son front sanglant; ses paupières se rouvrirent.

Il était couché en travers sur la selle d'un gentilhomme, dont la large épée flamboyait, trouant d'estoc et de taille la horde des bandits tourbillonnants, et dont le bon cheval de guerre hennissait, enseveli jusqu'au poitrail dans cette marée humaine qu'il mordait avec furie.

Au loin accourait au pas de course une compagnie bourgeoise.

Nicolas entrevit toutes ces choses comme à la lueur d'un éclair...... puis, ses tempes murmurèrent, il lui sembla que le ciel devenait noir, il lui sembla qu'on le précipitait au fond d'un gouffre.

Et il s'évanouit.

Mais son dernier regard avait été pour son libérateur et sa dernière parole avait murmuré le nom du comte Godefroy.

XVIII.

COMME QUOI UN CAPUCIN VINT A BOUT DE QUATRE CORDELIERS.

Après avoir conduit la comtesse au château de Saint-Armand Godefroy de Thun était revenu, bride abattue, à Tournai. Là, il avait à la tête de ses hommes d'armes, et, durant tout le jour, à la tête de ses hommes d'armes, on l'avait vu, en vingt endroits différents, essayer de défendre les églises contre les incessantes attaques des routiers.

Pendant ce temps, chez lui régnait une consternation profonde. Nul n'avait osé lui annoncer l'incompréhensible disparition de Madeleine. Il ne la connut que le soir, au débotté. Aussitôt, il prit les mesures les plus minutieuses pour que cette nouvelle fût tenue secrète à Doloréz, et recommanda aux divers courriers qu'il expédiait d'heure en heure, de ne pas en laisser percer le moindre mot devant elle, car il en avait le triste pressentiment, un seul mot rapporté à l'événement.

Le comte adorait sa femme et il aurait sacrifié sa vie pour lui épargner un chagrin. Qu'on juge de sa colère, de son désespoir, lorsque après une semaine d'inutiles recherches, il se vit dans l'impuissance absolue de lui rendre cette enfant qu'elle s'était habituée à chérir et à considérer comme la sienne!

Cependant, M. de Thun ne se découragea pas; il mit tout son monde en campagne, versa l'or à pleines mains, multiplia les démarches et les promesses et donna ordre enfin que l'on introduisît à l'hôtel, de nuit comme de jour, quiconque y apporterait soit un renseignement, soit une simple conjecture.

La première personne qui se présenta fut Guillaume Leubert, le doyen des meuniers.

Guillaume avait sa conviction faite. A sa connaissance, Torterue avait demandé la main de Madeleine; on la lui avait refusée. Il avait alors juré qu'elle lui appartiendrait de gré ou de force, et plusieurs témoins l'avaient entendu proférer des menaces de rapt.

Ces menaces, Guillaume ne doutait pas qu'Etienne ne les eût mises à exécution. Il le dit au comte et lui raconta comme quoi ayant épié Torterue, il l'avait vu périr sous ses yeux.

Restait à découvrir où le misérable avait caché sa victime.

Dès le jour suivant, M. de Thun fit visiter l'intérieur du puits de Saint-Quentin, dans l'espérance que l'on retrouverait sur le cadavre du noyé quelque papier révélateur. Mais, chose étrange, les sondages n'amenèrent aucun résultat. Le puits ne contenait pas de cadavre.

Qu'était devenu celui d'Etienne.

Ce ne fut pas l'unique problème à résoudre dans cette affaire si bizarrement obscure. L'écuyer Fritz fit des aveux, et par lui, le comte, avec un étonnement pénible, apprit que depuis longtemps Madeleine menait en dehors de l'hôtel une conduite aussi compromettante que mystérieuse.

Fritz confessa que chaque matin il accompagnait Madeleine à sa maison de l'enclos; qu'elle y entrait seule et chargée d'une corbeille de provisions; que lui, Fritz, l'attendait dehors; enfin qu'elle lui avait fait promettre de ne rien dire de toutes ces choses.

— Le matin même de sa disparition, ajouta le digne écuyer, dont nous croyons inutile de reproduire l'accent germanique, un coup de sifflet m'appela pour la première fois à l'intérieur. J'y trouvai Madeleine aux prises avec un vieillard inconnu qui s'efforçait de l'étrangler. Je m'emparai de cet homme et l'enfermai, pieds et poings liés, dans un cabinet sombre où probablement il est encore....

— Comment! s'écria le comte. Et tu ne m'en as point parlé plus tôt! Et il y a six jours de cela! Mais, malheureux, cet homme est mort, et, par lui, nous aurions pu peut-être....

Il s'interrompit et se fit conduire au clos des Bernardins.

Hélas, le vieux logis n'abritait plus personne. Dans le cabinet sombre du rez-de-chaussée, quelques liens rompus que Fritz reconnut pour les débris de son écharpe lui prouvèrent que le prisonnier s'était évadé. Dans la chambre du premier étage, un gant de gentilhomme, un lit défait et les restes d'une collation démontrèrent à M. de Thun que, là, aussi, Madeleine avait hébergé un hôte masculin.

Godefroy marchait de surprise en surprise. Toutefois, malgré les apparences, il hésitait encore à porter un jugement défavorable sur une jeune fille qu'il avait crue jusque-là si chaste et si pure. Il se retira, emportant avec lui la clef de la maison vide, et il rentra, tout pensif, en son hôtel.

Une femme éplorée l'y attendait.

C'était Jeanne Leubert.

Epouvantée de l'enlèvement de son amie, persuadée que ses révélations faciliteraient les recherches, elle se décidait à son tour à parler, pourquoi d'elle aussi, Madeleine eût exigé le serment de se taire.

Elle raconta donc qu'un jeune et beau gentilhomme ayant été blessé en duel, presque sous les fenêtres de Madeleine, celle-ci l'avait recueilli chez elle et fait soigner six semaines durant.

—Le nom de ce gentilhomme?

Jeanne l'ignorait.

—Savez vous où l'on pourrait le rencontrer? S'est-il installé à l'hôtellerie ou bien a-t-il quitté la ville?

La petite meunière n'en savait rien.

—Quel médecin l'a soigné pendant sa maladie?

Jeanne répondit qu'on n'avait point appelé de médecin; mais qu'on avait confié le patient aux soins d'un personnage très docte et très discret, qu'elle même, Jeanne, avait recommandé à sa compagne.

Invitée à donner le nom de ce personnage, elle rougit, tergiversa, balbutia. Puis, lorsqu'il lui eut été affirmé que ce nom pourrait aider à découvrir Madeleine,—alors, pourpre de honte, elle prononça tout bas le nom de Brindoie.

Que signifiait cet embarras excessif! et qu'était ce donc que cet homme?

M. de Thun voulut s'en informer. On rechercha le sieur Brindoie, on visita trois fois de suite la masure où il habitait avec sa mère; en vain.

De même que la maison du clos des Bernardins, la masure de Fréa était déserte, abandonnée. On ne retrouva pas plus de Brindoie, que l'on n'avait retrouvé le corps du vicomte de Morise, que l'on n'avait retrouvé le corps de Torterue.

Mais, à défaut de la personne de Brindoie, on recueillit force renseignements sur sa moralité.

Brindoie exerçait plusieurs métiers équivoques, et notamment celui de trait-d'union entre les femmes légères et leurs soupirants. De là, sans doute, le trouble de Jeanne.

Avait-elle usé des services de ce Brindoie? La blonde meunière trahissait-elle son honnête homme d'époux? Il y avait lieu de le supposer et, dès lors, son étroite liaison avec Madeleine devint, dans l'esprit du comte, une prévention de plus contre cette dernière.

Bref, à force d'y songer, M. de Thun crut saisir le sens de l'énigme. Quelque douloureuse que fût pour lui la nécessité d'avoir à mépriser désormais la protégée de sa femme, il lui parut certain que Madeleine s'était laissé prendre aux décevantes promesses, aux paroles dorées du gentilhomme inconnu;

Que, fiancée à Nicolas et reculant devant le scandale d'une rupture ouverte, elle s'était, de concert avec son séducteur, prêtée à la comédie d'un enlèvement;

Que tous deux avaient profité des troubles pour sortir, inaperçus, de la province;

Que Brindoie, dans cette affaire, avait joué entre les amants son rôle habituel d'entremetteur;

Et enfin, que ce Torterue, accusé à tort d'avoir enlevé la jeune fille pour son propre compte, n'avait été, en définitive qu'un instrument employé par les fugitifs.

Une fois admise dans la pensée de Godefroy, cette supposition s'y ancra chaque jour davantage. Quand il ne douta plus, une dédaigneuse indifférence remplaça l'affection presque paternelle que lui avait toujours inspirée Madeleine, et, sur-le-champ, il fit cesser toutes perquisitions.

Ainsi donc, les hommes et les choses conspiraient contre l'absente.

Son protecteur lui tournait le dos, son fiancé se mourait, Guillaume Lebert, en proie aux tourments d'une jalousie naissante, usait à emprisonner sa femme les rares instants qu'il ne consacrait point à son ami....

Jeanne et maître Coohefer seuls s'inquiétaient encore de Madeleine: mais que pouvaient pour elle ces deux êtres obscurs, sans argent et sans influence?

C'était à Dieu, désormais, de venir en aide à la pauvre enfant de Landry.

La scène suivante se passait deux semaines environ après la soirée fatale qui précéda le pillage des églises.

On était au milieu du jour. Depuis le matin, une pluie glaciale détrempait la plaine dévastée où s'élevait la maison de Fréa la sorcière, et donnait à cette construction fangeuse, verdâtre, croulante à demi, un aspect plus sinistre encore que de coutume.

Ses rares issues étaient closes, nulle fumée ne s'échappait du toit; aucun indice enfin n'indiquait que ce repaire fut habité. Nous avons dit, en effet, que les soldats envoyés à trois reprises différentes par le comte de Thun, l'avaient trouvé parfaitement vide.

Cependant, quiconque eût prêté l'oreille au rait entendu sourdre tout à coup à travers les murailles, un cri horrible..... un cri prolongé, déchirant, lamentable.

Au bout d'un instant, la porte s'entre-bâilla; puis, un homme revêtu d'une robe de capucin hasarda sa tête au dehors et promena de tous côtés des regards attentifs.

Rassuré par la solitude environnante, il prononça quelques mots auxquels on répondit de l'intérieur; après quoi, rabattant son capuchon sur ses yeux, il sortit, referma la porte avec soin, et se mit en marche.

C'était un petit vieillard trapu, vigoureux, merveilleusement agile. Entre ses mains jointes, il égrenait un rosaire; mais un énorme bâton, placé sous son bras gauche, annonçait que pour tenir les malfaiteurs à distance, il ne se fiait pas uniquement au caractère sacré de son habit.

Quand il eut jeté un dernier coup d'œil inquiet sur les terrains d'alentour, son allure indécise jusque-là parut peu à peu se raffermir.

Dès lors, sans se préoccuper de la bise qui lui chassait l'ondée à la figure et lui collait au corps son froc trempé d'eau, il trotta menu et se dirigea vers le centre de la ville dont les sombres clochers pointaient à l'horizon.

Mais il n'avait pas fait cinquante pas qu'un éternuement sonore, en éclatant derrière lui, le fit sursauter dans la boue.

Il saisit la poignée de son gourdin, pivota sur lui-même et, le cou tendu, s'efforça de discerner les objets à travers l'espèce de rideau vaporeux que formait l'averse.

Il ne discerna d'abord absolument rien.

Puis, il lui sembla distinguer une robe de moine semblable à la sienne, avec cette différence, cependant, que la sienne était de drap marron clair, tandis que l'autre était de drap gris.

Cette observation faite, le capucin exhala une exclamation sourde et prit la fuite.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Dimanche matin, 18 octobre 1868.

Le temps continue à être clair et beau sans être trop chaud, ce qui rend la saison la plus belle de toutes.

Les mouvements sur les quais ont été très actifs en exportations. Les consignations n'ont pas été fortes vu que des bateaux lourdement chargés qui étaient attendus hier ne sont pas arrivés.

SONT ARRIVÉS.—Le Wild Wagoner de Natchez; Selma, de St-Louis, Grey Eagle de Bayou Sara; Ketty Gilmore du Bayou Lafourche et le Brown du bas de la côte.

Sont partis: Le City of Alton, pour St Louis, Genl. Quitman, pour Vicksburg, le Wild Wagoner, pour Natchez, Lafourche, pour Bayou Sara; Cleona, pour les Opelousas, Mittie Stephens et Tabletopah, pour la Rivière Ouachita, Sally, pour le Yasoo; J. M. Sharp, Celeste, Richmond et Lotus No 2, pour la Rivière Rouge et l'Aloe pour le bas de la côte.

En chargement: Le Selma, Grey Eagle, J. M. Sharp, Golden Era, Glide, Pink Varble, Lulu D, Idahoe et Brown pour leurs destinations respectives.

Le fleuve, à St Louis était à peu près stationnaire avant-hier. A Louisville, à la même époque l'Ohio diminuait encore; les rivières Arkansas, Ouachita, la rivière Blanche et la rivière Rouge diminuaient toujours.

Le magnifique bateau NINNA SIMMES ayant été complètement réparé, partira, demain matin à 10 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous VENDREDIS, à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. R. Greathouse, et le commis, M. J. A. Comstock, aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce bateau part ce matin, à 9 heures précises. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

Liste des Lettres

Restant au bureau de la Poste, le 18 octobre.

A		
Anglais G	Arrand Stephan	Allibert Lucien
Albuer M	Anâlos Jacques	Andry Bosthène
B		
Bacallato G	Barbarich Pietro	Barrera Giacomo
Banser & Co	Barabino Carolina	Baudin R
Blanchard A G	Badomicus	Bayou Alfred
Blanchet & Vessey	Bataille Jacques	Bardeau J F
Bergeron Pierre	Bernard	Bernard F Mme
Bermudez F	Bernard Léon	Bil Bros
Bienvenu H	Boutard Jules	Boucherau L
Boudet Théophile	Boulange A Mme	Bour Germain
Buquet E	Bregere E	Burg Emile
Butturlieu Angelo	Brugna Stefano	
C		
Caserta Salvatore	Catanza Giuseppe	Caravari Domen
Claude Emile Mme veuve		Charest Mme
Clavery J J	Charbonnet A L Veuve	
Caro F S	Cerriera A Mme	Carreras Baldom
Calungna A	Cothovia Andrea	Cosse M
Cloutat Henri	Crousilles Aug	Collin Jacques
Cosm J Rev	Cugovich Ant	Cotraro Giovanni
Constant P	Cusacha R L	Cussy Clémence
Custo Rafael	Caro Louis	
D		
Dannel Henry	Darby & Tremou'et	Daron Louise
David G V R	Di Anna Guiseppe	David Nathalie
Devereux E Mme	Devergne Sophie	Devereaux J J
De Morot J G	De Amor E T	De Sez Carrie
Dejean Georges	Defrain Marie	Del Collado P
De Wolf F A	Demeng Prosper	Dureille Auvigne
Dulhom Pierre	Dubarry	Dal Priscilla Mme
Dumas Alice et F E		Dosay Antoine
Druilhet Edgar	Durocue Jn Marie	Dopérier Alfred Dr
Durand Geo E	Dumagne F	Durel
E		
Etie Emanuel J		
F		
Fratelli Luigi & Carmelo		François J C Mme
Favetto Georgiana	Fassy C A	Framinque M
François Louise	Fribos Valère	Fournet J B
Fourne Jan	Fuze Pierre	
G		
Gaulier & Laborde	Gaillan Frank	Gerard Filippe
Genin J	Gregorio How and Co	
Girard Hubert	Grégoire & fils	Gros Victor
Goudri Joseph	Goulet Pierre	Gomes L P
Gu is Louis	Guillaume Charles	Guerralla Antonio
Guicchau Eugene		
H		
Hauby Aslee	Harnais	Himbert
J K		
Jannet Louis	Jaquin Desiré	Jourdan Caroline
Jolle Louis		
L		
Landini Eugenio	Lasona Mary	Lauber Jean
Laterain Jules	Laguens Honoré	Larrieu Marie
Latour Amelia	Lafoue Rowena	Lachappelle A
Labo San nel	Leblond Coralie	Lecoq John capt
Letellier Pierre	Leroy Nicolas	Locne A Mme
Lepine Jean Pierre		Le Mounier John
Lefevre M Mme	Le Court & J	Lougarre
Lodieu D	Luciani Giovanni	Liulia Joe
M		
Marceaux Onesim	Marchal Jules	Marceaux Elmire
Marionneaux Che	Magendie Calex	Maridat Auguste
Michel John	Mione Estrade	Mishon A E fils
Michel Joseph	Mollère Julia	Montefar Francisco
Monssu Marie	Moll M Dr	Monceau Pietro
Masola Agostino	Mancaso Antonio	Mancuso Guiseppe
Mascari Vincenzo	Mallard M M le	Masico Eugene
N		
Negro E	Nenunge Jean	
P		
Picotte T Mme	Plon Bartolomé	Plattino Amato
Pasteur C N	Parlange Ch fils	Pianeta Matteo
Pordi Juan y Hernandez		Pépin Raymond
Peres Juan y Hernandez		Pecora Paul
Pellerin A Mme		
Q		
Queyron Joe	Quesada B Thames	
R		
Ranquitat	Ribas Silvestre	Richard Victor
Rougieu A Mme	Romero Teodoro	Roman F fils
Roussel Cécile	Russo Salvatore	
S		
Sarrat B 2	Saucier E V Mlle	St Cry Mme
St Amand J fils	Serradet J M	St Amand L Mme
Sens Theo	Salvador T V Mme	
Sa ton	Seilliard Mme Vve	
Sidote Salvatore	Sodini Angelo	Soniat Edmond
T		
Tagliarani Nicolo	Tardos Jules	Thézard E P
Trenchard Victor	Tilleu Paul	Thibeaux R R
Trimaille M	Thébaud J C	Togni Serafino
Thomas Mme Vve	Torranelli	Tarégane Joe
Tubourg & Cohn & Co		
V		
Vecchio Basile	Vucosevich N P	Vincent F
Vigale Nono		
Z		
Zapie Matteo		

INITIALES.

Pour le No 861, Nile-Orléans.

WM. M. SMALLWOOD,
Assistant Maître de Poste.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs
J. KITTREDGE..........Trésorier.
W. S. CAVANAUGH..........Régisseur.

LUNDI soir, 19 octobre 1868,
SAISON de 1868-69.

La Direction annonce aux citoyens de la Nouvelle-Orléans l'ouverture de saison et le début de la Grande Troupe Dramatique et Comique qui est composée d'un plus grand nombre d'artistes qu'aucune troupe du pays et a été choisie expressément pour le genre de spectacles qui se donnent à l'Académie. Elle figurera dans les pièces comiques, la pantomime, le ballet, les chants, les danses ethiopiennes et les exercices gymnastiques. La troupe de ballet, choisie parmi les sujets du fameux ballet parisien "White Fawn" de Jarrett & Palmer, est la plus nombreuse et la meilleure qu'il y ait ici.

Les portes s'ouvriront à 6 heures trois quarts. Le spectacle commencera à 7 heures 3 4. 19 oct

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné au Théâtre de l'Opéra, Lundi soir, 19 Octobre 1868, Par les

BROOM RANGERS DEMOCRATES,

Sous la direction de CARLO PATTI, aide-maréchal des Broom Rangers, assisté par GILBERT FRECHE, aide-maréchal des Broom Rangers, avec le concours des meilleurs Amateurs et Artistes de cette ville.

DIRECTEURS:
Chas W Culbertson, Chairman,

Julien Michel, Esq. — J. a Ellison, Esq.
Dr Dreux — Hon Anthony Sambola.
Jos Hernandez, Esq. — J E Austin, Esq.
Fred Ogden, — Major John G Tully,
Gen S B Buckner, — Gen Dabney H Maury,
T L Maxwell, Esq. — Jos Santini, Esq.
Hon E L Jewell, — M A Lismbles, Esq.
Michael Musson, Esq. — B L Bruce, Esq.
Simon Meilleur, Esq. — S F Jonas, Esq.
H Nungesser, Esq. — A D Bermondy, Esq.
John Pemberton, Esq. — Henry Peychaud, Sr, Esq.
Capt S W Scott, — E S Wurzburger, Esq.
John H Bernos, Esq.

COMITE DE RECEPTION.
Capt. Michel George, Président.

Gen G T Beauregard, — Hon Geo H Braughn,
Gen Harry T Hays, — Gen Braxton Bragg,
Col J O Nixon, — Col J B Steedman,
Major M O Tracy, — Bernard Avegno, Esq.
L E Lemarié, Esq. — Léonce Bouny, Esq.
Frank Marque, Esq. — Pascalis Labarre, Esq.
Vic Gerobet De Lisle, Esq. — Paul C Boudousquié, Esq.
T L Macon, Esq. — A B Blackman, Esq.
A Briliagie, Esq. — H Laresenini, Esq.
O Pratts, Esq. — H Lafargue, Esq.
V Martin, Esq. — H Chevanne, Esq.
Louis Grunewald, Esq.

COMITE D'ARRANGEMENT.
Charles B. Esleva, Esq. Président.

A A Cambon, Esq. — A L Tinset, Esq.
Leonce Huyhl, Esq. — L Fernande, Esq.
Col Louis Power, — Capt L Prados,
Eugène Bourhon, Esq. — F J De Silva, Esq.
J H Peralta, Esq. — R N Ogden, Esq.
Gustave Boudro, Esq. — Chas Weisbaur Jr, Esq.
A Bacon, Esq. — T Carochan, Esq.
Gustave L Se cler, Esq. — Albert Paul, Esq.
A Thierry, Esq. — E A Bosonier, Esq.
J L Barjon, Esqr. — J Brion, Esqr.
Col. Dumontell, — E Duval, Esqr
A L Solava, Esqr.

Admission dans toutes les parties de la salle, $1. On peut obtenir des sièges réservés à partir du 16 courant, de 8 heures A. M. à 3 P. M., sans rien payer de plus.

On trouvera des billets à vendre dans les principaux magasins de musique et de librairie. 11 oct—7

STEAM DYEING.

Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe.
E. EUGENE GEORGET.
Baisse de prix.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs, les soins apportés dans le nettoyage et l'apprêtage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix, sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Paletot drap, mérinos, etc., teint en noir, $1 00; Pantalons do 75 cts.; Gilets do 50 cts; Robes en mérinos grenadine popeline, mousseline, barège, mozambique, calicot, châles, teint en noir, 75 cts.; Jupes, do 60 cts.; Robes en soie ou satin, teint en noir, $1 25; Jupes, Châles do 1 00; Robes en soie teint en bleu ou violet, 2 50; en jaune ou vert, 3 00; en marron Bismark ou gris, 1 75; Robes en laine teint en bleu ou violet, 2 00; en jaune ou vert, 2 50; en marron Bismark ou gris, 1 25; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilet, vêtements d'enfants, Robes, Jupes, à 25, 40, 50, 60, 75 et 1 00; Rideaux en laine, toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints.

Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—3me

EMMAGASINAGE DE DOUANE.

"U. S. Bonded Warehouse No 4,"

Au coin des rues Conti et Peters.

L'IMPORTERS' BONDED WAREHOUSE COMPANY (Compagnie d'entrepôts de Douane des Importateurs) emmagasine, à bas prix, toute espèce de marchandises, dans leurs vastes BATISSES A L'EPREUVE DU FEU.

Les personnes qui y emmagasinent PARTICIPENT AUX BENEFICES de la Compagnie. Voir le tarif qu'on peut se procurer en s'adressant à l'inspecteur.

HENRY TRÉMOULET,
2 oct—1m Président pro tem.

J. J. BONNAFFE,

QUINCAILLER.

47......Rue Peters (autrefois Levée).......47
Entre Champs-Elysées et Marigny.
En face du Marché du Port, 3me District.

SE fait un devoir de rappeler à ses amis et au public en général qu'il reçoit toujours un magnifique assortiment d'articles de quincaillerie et d'objets de terre et de verrerie, des meubles et instruments d'agriculture, et autres articles, au plus bas prix.

On trouvera aussi chez lui un assortiment complet et très varié de quincaillerie et de produits de toute espèce, vendus au plus bas prix du marché. 19 sept—1m

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On n'en fait beaucoup pour la simple raison que On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans aucune gêne que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS, et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGE, Agent,
11sept—1an rue de Chartres, No 30, Nile-Orléans.

CHAPEAUX. J. J. ALBERT, CHAPEAUX.

60, RUE DE LA DOUANE 60.

Aux Marchands de la ville et de la campagne.

M. ALBERT vient de recevoir par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrures, laine, cachemire, drap et velours, pour hommes, garçons et enfants, choisi expressément pour les marchés du Nord et de l'Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de chapeaux avant de faire leurs achats.

Prix remarquablement réduits 24sept—1m

ACHETEZ VOS CIGARES

CHEZ

GEO. ALCÈS,

185 RUE DES REMPARTS 185

M. ALCÈS garantit ses cigares conformément aux échantillons. Il n'emploie que des tabacs de première qualité (américains et havanais) M. Alcès offre aux fabricants de cigares du tabac en feuilles, américain et importé, de bonne qualité, à des prix réduits et au détail, ainsi que des Robes de Grenade, No 10, 18 et 21. Les ordres adressés au Lock Box No 761 P O N. O. seront exécutés avec soin et promptitude. 7oct—3m

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No. 164 de la rue du Canal,
Directement en face du Christ Church.
4 oct—1m

Changement de Magasin.

MME WASHINGTON annonce à sa clientèle et au public qu'elle a transporté son MAGASIN DE MODES, CONFECTIONS ET GARNITURES au No 1 2 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts. On y trouvera les dernières modes. Elle se charge de la confection de robes qui ne laissent rien à désirer sous le rapport du fini et de l'élégance et vend toute espèce de patrons en papier. Elle taille et faufile les robes, basques, etc. 4 oct—1m

SEYMOURINE.

CETTE eau merveilleuse inventée par M. Jules Frit, arrête la chute des cheveux et les fait repousser sur les têtes chauves. Les personnes qui voudront s'assurer de la vérité de ce fait pourront voir de nombreux certificats, à l'atelier de coiffure de M. Fritz, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, sous l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente.
24 sept—1m

Porc, Chandelles, Huile, &c.

100 BARILS HUILE DE GRAISSE d'hiver, marque Procter & Gamble;
800 caisses CHANDELLES de l'Etoile, marque Proctor & Gamble;
100 caisses SAINDOUX en boites, même marque;
200 barils PORC MESS;
200 tierçons GRAISSE ou SAINDOUX de choix;
100 tierçons JAMBONS AU SUCRE, de Rawson BACON, AMIDON, WHISKEY, &c. &c.
A vendre par

OSCAR BERCIER & CO.,
10 sept—1m No 81, rue Poydras.

Avis.

PAR suite de la mort de W. L. WYNN, la société GARNER, WYNN & CO est dissoute aujourd'hui.
GEO. G. GARNER,
C. McCARTY,
Associés survivants.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.

Les soussignés ont formé une société sous la raison GARNER & McCARTY, pour le commerce de grèderies en gros, à l'ancien local de Garner, Wynn & Co, aux Nos 66 de la rue de la Commune et 68 de la rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868
GEO G. CARNER,
6oct—1m C. McCARTY.

J. RAULT,

Serrurier-Armurier, rue Ste-Marie, No 207, en face le marché Magazine, 4me District,

VIENT de recevoir des meilleures fabriques de France, un grand assortiment de serrures de sûreté de toute grandeur, pour magasins et pour meubles, ainsi que clefs, sonnettes et timbres de tous genres; il se charge également de la pose des serrures et sonnettes ainsi que de toutes réparations concernant son métier. En outre on y trouvera des pistolets français et américains, et des munitions de tous genres. Il a également un assortiment de Lames et Soies pour les bouchers, apportées par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 19sept—3m

80..........RUE DU CANAL..........80

AGENCE DE

Fusils Anglais et Français.

—EN MAIN—

Un Assortiment Complet.

ARTHUR OLIVIER,
80, rue du Canal.
17 sept—3m (Au Premier.)

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine, anglaise et américaine,—telle que boîtiers, corbeilles à fruits, corbeilles à sucre, services à café, pots à glace, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de cuillers et de fourchettes en plaqué, coutellerie fine de table, couteaux de poche, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES et ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO.
Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 11oct—3m

TAXES.

MANDATS de l'Etat, pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par
J. HERNANDEZ,
18 oct—3m No 11 de la rue Carondelet

AVIS.

Aux Contribuables de l'Etat, dans le Deuxième District.

VOUS êtes requis de vous présenter, de suite, à mon bureau, (Bâtisse des Cours, en face la Place Jackson) pour y acquitter la TAXE SPECIALE D'UN POUR CENT prélevée sur la valeur assurée des meubles et immeubles de l'Etat, conformément au tableau d'assessement de l'année 1867.

La susdite taxe doit être convertie en paiement des coupons dus sur les obligations (bonds) émis avant le 26 mars 1867, de tous les mandats d'Etat et de Convention et au rachat des certificats de dette en vertu de la loi No 5 de 1868.

L. F. LEMARIÉ.
Percepteur des Taxes d'Etat dans le 2me District.
16 oct—20f

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes prié de passer à mon bureau, à l'angle des rues Adèle et Nouvelle-Levée, pour y payer la taxe de 1 pour cent destinée à acquitter l'intérêt des obligations (bonds) de l'Etat, les mandats, les certificats de dette et les mandats de la Convention. Cette taxe est prélevée sur la valeur totale assessée des meubles et immeubles qui figurent sur les tableaux d'assessement de 1867.

HENRY BENSEL,
Percepteur des taxes de l'Etat dans le 4me District de la ville de la Nouvelle Orléans. 16 oct—1m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes prié de venir payer, à mon bureau No 110 de la rue Carondelet la taxe spéciale de 1 pour cent destinée au paiement de l'intérêt dû sur les obligations (bonds) de l'Etat, sur les mandats non encore payés, sur les certificats de dette et les mandats de la Convention. Cette taxe est prélevée sur la valeur de tous les meubles et immeubles inscrits sur le tableau de 1867.

F. C. MAHAN,
Percepteur des taxes d'Etat dans le Premier District de la ville de la Nile Orléans.
14 oct—1m

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle a conclu des arrangements pour le paiement des pertes sur les assurances de mer, à New-York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assurance de la Nile Orléans.

Nile-Orléans, 15 octobre 1868
16 oct—1 sem 1m—puis 2 m. 2 fp sem

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1868.

LES actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont priés de se réunir dans le local de la banque de MM. Pike, Lapeyre & Brothers, rue du Camp, le MARDI, 27 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour décider s'il sera accepté ou non la loi No 100 de la Législature, intitulée: "Acte pour augmenter le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain."

16 oct—127 WM J. CARTER, Secrétaire.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M Lapeyre, — W. S. Mount,
John Davidson, — L. B. Pothier,
H Zuberbier, — Wm McCulloch,
I. N. Marks, — Wm Creevy,
R. K. Schmidt, — T. K. Fa'ey,
Wm Cooper, — Anthony Sambola,
W. S. Pike, — Patrick Irwin,
David McGoard, — John C. Binnott,
I. Cas Sold, — C. Cavaroc,
Gérard Stith, — W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON..........Président.
W. S. PIKE..........Vice-Président.
R. W. YOUNG..........Secrétaire.
L. A. FOURNIER..........Trésorier.

W. B. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
N. C. FOLGER, Agent.
Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson.)
18oct—1an

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868		$134,188 42
Savoir: Primes d'incendie	$60,889 45	
Primes de mer	39,293 21	
Primes d'incendie	36,013 76	134,188 42
En moins—Primes remboursées	1,895 86	
Primes non expirées	14,040 00	15,935 86
Montant net des primes		$197,554 66
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$13,329 39	
Pertes sur mer	14,452 16	
Pertes sur les rivières	17,400 54	
Réassurances	9,330 00	
Qu'is par pour cent de réfection	11,706 72	
Taxes et revenus intérieur	5,492 66	
Dépenses, loyer et intérêts moins l'intérêt et profits et pertes	19,341 38	91,703 34
Bénéfice net		$15,650 92
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets recevables		$17,932 00
Primes en voie de perception		13,341 47
Prêts garantis		11,382 49
Prêts sur hypothèque		5,315 17
Actions de la Valette Dry Dock Company		4,135 00
Actions du Good Intent Towboat Company		200 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union		4,101 00
Stock des Compagnies d'Assurance		17,367 50
Propriété foncière		20,700 00
Espèces		29,943 41
Billets de souscription		85,348 34

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GARUCHEAU,
L. W. BAQUIÉ, Président.
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé par devant moi ce 15 octobre 1868.
S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868; dividende pour lequel il sera émis des certificats le 15 décembre prochain.

E. GARUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS
De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Hereiter, — A Baldwin, — D F Logan,
Chas J Leeds, — A Paleche, — J Zolley,
D Beuligny, — William Hoyt, — S Cambon,
F H Harris, — Alex Marks, — A Teitrou,
J Jaquier, — D L Kernion, — I Dogas,
L H Gardner, — W B Conger, — G H B anaud,
Thos Rice, — A Fimer Rader, — M J Hauck,
Alx Metterger, — A D Grieff, — J Hauchain,
J A Blanrston, — Laborde, — A Waldhorn,
O Hephins, — S Herrmann, — C Humbert,
L P Pothier, — F. Bordelots, — E F Minton,
16 oct—1m

Banque du Sud.

Nile-Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque, continuant ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera ses affaires de banque en général.

Jours d'escompte: les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

8sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente trois Directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie, Lundi le 26 courant, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

12 sept—1M L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie de la Louisiane.

Nile-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. B. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour faire assurer comme membres. 8août—1m

Bureau du Chemin de fer d'Orléans.

No. 15 RUE DAUPHINE.

LES actionnaires de la dite Compagnie sont notifiés qu'un paiement de $10 par action sera dû et payable à ce bureau le 15 courant.

Par ordre de la Direction,
9 oct—en 20 H. C. BÉNIT, Sec. pro. tem.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 7 octobre 1868.

A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 17 du courant, ou après cette date; la taxe des Etats Unis sur ce dividende ayant été payée par la Compagnie.

8 oct—8 WM. P. SINNOTT, secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud Est.

Bureau, No 183 de la rue de la Commune.

LES actionnaires de cette Compagnie sont informés que le premier versement de $10 par action sera dû et devra être fait, à ce bureau, le 26 octobre prochain.

Par ordre des Directeurs,
H. CASTAREDE,
21 sept—1m Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

LE bureau général de cette Compagnie a été transporté au No

26.........Rue Carondelet.........26
(au premier)
JAMES T. TUCKER,
1er oct—1m Agent général au Sud.

J. B. Walton & Deslonde

ENCANTEURS

Et agents pour la vente, l'achat et le louage de propriétés foncières, d'habitations et de terres; pour la vente d'actions et de scrips, de marchandises et de produits, de cargaisons de coton avarié, de meubles, &c.

Bureau transporté au No 8 de la rue Carondelet, près Canal.

NOUS sollicitons un patronage aussi généreux que celui qui nous a été accordé jusqu'à ce jour et assurons à nos amis qu'en outre de nos ventes ordinaires, nous dirigerons les emprunteurs hypothécaires, nous nous occupons de l'assessement (de la ville et de l'Etat) des propriétés situées dans la ville et dans les faubourgs, acquittons les taxes de la ville et de l'Etat, louons à bail les propriétés de la ville et des faubourgs et nous chargeons des recouvrements des loyers des propriétaires résidents et absents.

Nous veillerons personnellement aux intérêts de nos clients.

1er oct—1m J. B. WALTON & DESLONDE.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 125, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
15août—1m Nouvelle-Orléans

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
5déc—1an Propriétaire.

ANNONCES POLITIQUES.

Notice d'Election.

CONFORMÉMENT à une proclamation de Son Excellence H. C. Warmoth, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, du 19 septembre 1868, tous les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection sera tenue mardi, 3 novembre 1868, pour

Un Electeur pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis et un Représentant au Congrès, du premier district électoral du premier district congressionnel, composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du Mississippi et de toute la portion de ladite paroisse sur la rive gauche du fleuve, qui est au-dessous et à l'est de la rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans et des paroisses St-Bernard, Plaquemines, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène et Livingston.

Un Electeur du deuxième district électoral et un Représentant pour le terme non expiré (rendu vacant par la mort de l'Hon. James Mann) et un pour le terme régulier du second district congressionnel, composé de toute portion de la paroisse d'Orléans sur la rive gauche du fleuve en haut et à l'Ouest de la rue du Canal, dans la ville de la Nile-Orléans, comprenant les premier, deuxième, troisième et dixième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans, et les paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Lafourche et Terrebonne.

Un Electeur du 3e district électoral, composé des paroisses Ste Marie, St Martin, Assomption, Ascension, Vermillon, Calcasieu, Lafayette, St Landry, Iberville, Est Feliciana, Est Bâton-Rouge et Ouest Bâton-Rouge.

Un Electeur du 4e district électoral, composé des paroisses Ouest-Feliciana, Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Sabine, Natchitoches, De Soto, Caddo, Bossier et Wynn.

Un Electeur du 5e district électoral, composé des paroisses Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Carroll, Ouachita, Madison, Caldwell, Franklin, Tensas, Catahoula et Concordia;

Et deux Electeurs pour l'Etat en général.

Les polls seront ouverts dans chaque precinct d'élection dans la dite paroisse d'Orléans, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, le jour et à la date ci-dessus mentionnée, savoir: MARDI le 3 NOVEMBRE 1868, pour recevoir les votes des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surveillance des commissaires et clercs qui seront nommés par les autorités désignées par la loi. L'élection devant être conduite et les retours faits à l'officier consigné suivant la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
17 oct—15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

—POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.

Rue Race, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.

Promenade Triton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant.)

No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)

No 106 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—AMES NEWTON, MARTIN DEE, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.

Encoignure des rues Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.

No 132 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D LARRIEU.

Sixième Ward.

Salle de l'Economie, rue des Ursulines entre Marais et Villeré. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.

Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.

No 401, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.

No 158 rue Front Levée, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.

Encoignure des rues St Thomas et Joséphine. Inspecteurs—WM. BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.

No 633 rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite.

Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SWEET, WM PEASE.

Les susdites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, ainsi il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 21 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julie
Troisième Ward—De la rue Julie à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à la rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux bornes limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Tolédano, (hautes limites de la ville.)

Par ordre du Bureau d'Enregistrement.
WM. BAKER,
24 sept—1m Président.

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la section cinq de la loi qui crée un Bureau chargé de surveiller l'enregistrement et le retour de l'Etat—loi qui a été approuvée le 1er septembre 1868, les personnes ci-après nommées sont désignées comme assesseurs dans les bureaux d'enregistrement...

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les appels devront être faits par écrit, qu'il siégera les mercredis et les vendredis pour entendre les appels.

Par ordre du Bureau.
24 sept WILLIAM BAKER, Président.

AVIS

A tous ceux qu'on refuse d'enregistrer.

LES personnes qu'on refuse d'enregistrer et qui ont le droit d'être enregistrées sont priées d'en avertir le Comité Central Démocratique d'Etat, au No 203 de la rue du Canal, durant les heures.

THOMAS STEEL,
Secrétaire du Comité Central Démocratique d'Etat.
24sept

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 203.

THOMAS STEEL, secrétaire.
8sept

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.

S. St MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, très. Br. L. DUPEIRE, sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN,
W. P. HARPER, W. P. RILEY, E. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS ALLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M W CLONEY,
J B ZACHARIE, A STISSOT, M W LOCKWOOD
N A LLAMBIAS, JOS LULLIA, JOHN HAAS.
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S. St MARTIN, Présid. — J H BERNOS, avocat du c
W. L. MURPHY, — A SAMBOLA
J. DELANEY, — J. H. HUCKINS.

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c., &c., constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS.
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS.
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

F. J. QUINLAN & CO.,

Marchands de chapeaux et de casquettes, —feutre et laine.—

ARTICLES EN PAILLE—Pour dames et messieurs

Changement de local.

Du No 36 de la rue de la Commune, au No 27.........de la rue des Magasins, Coin Nord-Ouest des rues Magasins et Gravier.

F. J. QUINLAN, } Nile-Orléans
W. H. OTIS, } New-York. 8sept—1m

BRAUGHN & OGDEN,

AVOCATS,

No 25 du Commercial Place.

LES soussignés ont formé une société pour exercer leur profession dans toutes les Cours fédérales et d'Etat.

G. H. BRAUGHN,
8sept—1mo ROBERT N. OGDEN.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES —ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 48.

1er sept—1an
JOHN M. KEEP. — JAS. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.

5 sept—3mo Nile-Orléans.

INSTITUTIONS

Collège Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent ont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$50 en or (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourtine et Cie., rue Natchez, Nile-Orléans.
18 sept—2m. D M J

PROSPECTUS —DU—

Collège de l'Immaculée Conception,

à l'angle des rues Commune et Baronne.

NOUVELLE ORLEANS

CETTE INSTITUTION littéraire, incorporée par l'Etat de la Louisiane et ayant le pouvoir de donner des degrés, est dirigée par les Pères de la Société de Jésus.

Les bâtisses conviennent parfaitement à un établissement de ce genre. Une cour, entièrement séparée de la rue, est réservée pour la récréation, de sorte que depuis l'arrivée des élèves, à 7 heures et demie du matin jusqu'à leur départ, à 4 heures, ils sont tout à fait isolés et surveillés.

Le cours embrasse le grec, le latin, le français, l'anglais, la poésie, la rhétorique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la philosophie, la tenue des livres et les branches commerciales ordinaires.

Les élèves ne sont pas admis s'ils ne savent pas lire et écrire.

L'éducation morale et religieuse des élèves est le but principal des professeurs.

Les parents reçoivent, chaque mois, un bulletin qui leur annonce la conduite, les progrès, le rang en classe et la présence de leurs élèves.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et finit vers le 31 juillet.

Cours du Collège, payable d'avance, en monnaie courante des Etats-Unis deux mois..........$20
Cours préparatoire..........16
2 oct—1m

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGE PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 239.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
10mai—1an.121

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURE..........Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 124.
15 août—3m—3 par sem

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

104 et 106 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette Institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et il favorablement connus, attachés à l'Institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'Institut seront admises à ses cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, lettre H. 8sept

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 21août—1an

Collège Classique et Commercial,

133, RUE DE QUARTIER,

entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLETON.

CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m.

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, encoignure Prieur.

Cours Elémentaires et supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc.

Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 h 7 et de 7 à 9.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

Collège Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y HENRIQUES, A. M. auteur du Calculateur moderne de commerce, Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président—Ce Collège est ouvert le jour et le soir pour l'instruction de jeunes gens dans tous les détails de la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, les méthodes et usages des affaires... Les leçons d'écriture d'ornement se donnent par le Vice-Président.

Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux avec de vastes jardins... L'enseignement est confié aux soins de professeurs compétents et les langues et les arts d'agrément enseignés avec soin.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution.
13août—6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commencera le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

Le Passe Christian étant renommé depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et du S.-O., il est superflu de parler de la beauté de la situation et de la salubrité du climat.

Les Etudes comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays. Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois) $150.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $20.

Le musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Poydras, ou à Passe Christian, au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 août—2m

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, la grammaire, la calligraphie, l'histoire, la géographie. Prix, pour les commençants, $5 par mois, et pour ceux qui savent lire et écrire, $4.

13 août—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS,

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours complet comprend une éducation française et anglaise complète. La musique est enseignée d'après une méthode particulière. 7août—2m

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
13juillet

Café Démocrate,

No 58..........RUE ROYALE..........No 58

(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)

W. O. MANN, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement la meilleure Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c. 13oct—3m

Dissolution de Société.

LA société existant sous la raison sociale de Bonneval & Dolhonde est dissoute de consentement mutuel à partir du 1er courant.

La liquidation sera effectuée par Alex. Bonneval, qui signera en liquidation seulement.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1868.

ALEX BONNEVAL,
13oct—6f JOHN DOLHONDE.

Avis de Société.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison Payan & Zebal pour le commerce des habillements, de la lingerie et tous les articles qui se rattachent à ce genre d'affaires. Leur magasin est au bas de l'Hôtel St-Charles à un magasin du coin de la rue de la Commune.

THOMAS C. PAYAN,
HARRY L. ZEBAL.
Nile-Orléans, 7 octobre 1868. 8 oct—1m FP

Pension Française,

TENUE PAR MME J. MAZUC,

No 70 RUE ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

Table excellente. Bon vin. Déjeuner à 8 heures et demie. Table d'hôte à 4 heures et demie.

Chambres garnies. Prix modérés. 10 oct—1m

A. C. TREMOULET,

AGENCE GENERALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 8sept—1m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 394, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Maraschino,

Liqueurs assorties.

Vins rouge en futaille fins et ordinaires,
do blanc do do
do en barriques do
do rouge do do do

Sardines, Fruits conservés Huile de Provence et Barigoule, Huile de Pague, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage à cuisine, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

E. BARRIÈRE, Seul Agent,
24 juil—6m No 92 rue Natchez

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
500 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti
100 do huile de graine de coton clarifiée,
20 do et 100 caisses huile de charbon,
200 rouleaux chanvre amarré & tissé et du Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucrerie.
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
200 barils Ciment Rosendale et Louisville,
100 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palme Chrétil et ébéline,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par

KEARNY, BLOIS & CO.
sept—3m No 62 de la rue des Marais &c.

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS
et les
MAISONS DE RÉSIDENCE.
Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 21 Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 15 oct—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Habillements, Articles de toilette, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan 69 rue de Chartres—LUNDI 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
—Aussi—
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
—Aussi—
250 lots vêtements d'hiver et articles de toilette pour hommes.

Conditions—Comptant. 17oct

PAR A. DUCHIRON.

GRANDE VENTE D'ACAJOU.

PAR A. DUCHIRON, Encanteur—Il sera vendu, le 19 novembre 1868, à midi, au moulin Mariposa, rue St-Joseph, près la Levée—

40,000 pieds acajou de Minatitlan, parfaitement préparé, de grosseurs assorties, de 1 à 8 pouces, longueur ordinaire—en lots au gré des acheteurs.

Egalement: une jolie petite goélette de 13 tonneaux. Pour les détails, s'adresser à

A. DUCHIRON, Encanteur,
11 oct—J D Nos. 22 et 30 de la rue Tchoupitoulas.

PAR S. GUINAULT

Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 22 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale—

Un lot de meubles consistant en bois de lit et litterie, chaises, tables, armoires, lavabos, sofa, etc.

Conditions—Comptant. 17 oct

Vente d'un joli Mobilier transporté au Bureau pour la commodité de la vente.

PAR S. GUINAULT, encanteur—MERCREDI, 21 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un joli mobilier en acajou comprenant un meuble de salon consistant en 2 canapés, 6 chaises, une table de centre à dessus en marbre, armoire à glace, sideboard avec glace, toilettes à dessus en marbre, pendules, ornements de cheminée, vaisselle, store, batterie de cuisine, &c. &c.

Aussi: Un joli piano de Pleyel
Conditions—Comptant. 17 oct

BEAUX MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—LUNDI, 19 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Bourbon, No 43, entre Bienville et Douane:

Tout l'ameublement de la susdite maison, se composant d'un meuble de salon, de la manger et de chambres consistant en chaises, tables à manger, chaises, toilettes, side board, berceuses, bois de lits et litterie, lavabos, table de 30 couverts, tableaux, vaisselle, verrerie, &c. &c.

Conditions—Comptant.

Les meubles devront être enlevés le jour même de la vente afin de livrer la maison. 16oct

Vente renvoyée à MARDI, 20 octobre.

BELLES VACHES LAITIERES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 20 octobre 1868, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à l'écurie de Cadet Bourgeois, encoignure Grands-Hommes et Pologne, près du Couvent des Ursulines:

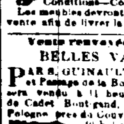

40 belles vaches laitières de premier choix, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

3 jolis Taureaux de race anglaise.

Conditions: Jusqu'à $150 comptant; de $150 à $400 six mois; et au dessus de $400 neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets endossés avant de quitter le lieu de la vente. 13oct

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu MARDI, 20 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus en marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 20 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Léner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES JUDICIAIRES

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

LOUIS DUVERNEAUD vs. CYPRIEN alias GOYO.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 20,174.

ACTION EN PARTAGE.

EN vertu d'un jugement rendu le 22 de juin 1868 et signé le 26 de ce même mois... le procéderai le SAMEDI 28 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois arpents de terre situés à Gentilly en cette paroisse, désignés par les lettres A, B et C...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18oct—19, 25—3m

SLAWSON, PIKE & MARTIN vs BARNETT & SHEPHERD.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8844. En vertu d'un ordre de vente... je procéderai à vendre, MARDI, ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane... la propriété suivante...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue LYDIA ROBINSON décédée épouse de JOHN McLEAN.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 26,... En vertu d'un ordre de la susdite Cour... je procéderai à vendre, MARDI, ... novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane... les propriétés suivantes...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18oct—19, 25—nov 3, 11, 17

VENTES A L'ENCAN

PAR RENE GUTIERREZ.

Contenu du Café de la salle de bal et du restaurant d'Orléans en bloc ou en lots, sans réserve.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur—MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au café, rue d'Orléans entre Bourbon et Royale—le contenu du

Café d'Orléans.

Liqueurs, verrerie, tableaux, fauteuils, glaces, tables, installations de bar et de gaz, comptoir, etc., etc.

—La salle de bal—

Chaises, rideaux, miroirs, installation de gaz, candélabres, lustres, &c.

—Le Restaurant—

Tables, chaises, couverts, nappes, serviettes, assiettes, plats, verrerie, installation de gaz et de cuisine, four, mesa, chandeliers et autres ustensiles.

Le tout sera offert en bloc, et si non, sera vendu en lots. Le loyer est modique, et la position une des plus avantageuses.

Conditions—Comptant. 18 oct

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, encanteur—MARDI, 20 octobre, il sera vendu à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée.

300 lots marchandises sèches, étrangères et américaines, consistant en cotons, indiennes, écrus, indiennes, coutils à matelas, flanelles, mousseline de laine, cotonnades, satins, casimirs, mouchoirs, bonneterie, mouchoirs, cravates, chemises, couvertures laine, bretelles, gants, &c. &c.

Conditions, à la vente.

PAR H. SCOTT.

Grande vente de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, &c. &c.

PAR H. SCOTT, H. Marks, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 19 octobre 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, No 46 de la rue de Chartres—

375 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: Indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, coton à draps, mousselines laine, jeans, tweeds, casimirs, flanelles, drap rouge, flanelle bleue, couvertures, draps, satinets, &c., &c.

Un beau lot d'habillement venant d'être reçu et convenable pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Un bel assortiment de lingerie.

Egalement—350 douzaines chapeaux castor, paille, soie, laine et autres, d'hommes et de jeunes garçons.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 18 oct

PAR JOS. N. ROBERT.

Couvertures avariées et marchandises sèches, &c., sans réserve.

PAR JOS. N. ROBERT, encanteur—MARDI prochain, 20 octobre, il sera vendu, à 10 heures A. M., à sa salle d'encan No 41 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane.

300 paires couvertures en toutes sortes,
—Aussi—300 lots de marchandises sèches, chapeaux et souliers en bon ordre.

Conditions à la vente. 18 oct

PAR D. E. MORPHY.

Verrerie et cracheirs, en lave.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, MARDI 20 octobre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins,

30 barils verrerie,
3 caisses "
1 " cracheirs en lave.

Conditions Comptant. 18 oct

PAR J. DEJAN JR.

Pour cause de départ et pour payer l'emmagasinage.

Grande vente, sans réserve ou limite, de Meubles en bois de rose, acajou et noyer, Pianos, &c., &c., à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur—Bureau et salle d'encan, No 123 de la rue Gravier.—Il sera vendu, LUNDI 19 de courant, à 11 heures du matin, au No 123 de la rue Gravier, entre Carondelet (au premier et au deuxième étage), pour cause de départ et pour payer l'emmagasinage:

Le grand choix de meubles de chambres en acajou, meubles de chambres Victoria en noyer, meubles de salon en bois de rose et en acajou, armoires à glaces, buffets à dessus en marbre, tables à allonges, tables à ouvrage, bois de lits, lavabos, tables, chaises, bureaux, tableaux, gravures.

Egalement: Pianos carrés et droits, en bois de rose.

Egalement: Une bonne collection de meubles de bureaux, fourneaux et ustensiles de cuisine.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

Les personnes qui auraient besoin de meubles feraient bien d'examiner ce grand assortiment qui est aussi bon que tout neuf. 17 oct

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente à crédit,

DE

Mille caisses de bottes, souliers et brodequins, reçus, directement des manufactures, par les derniers steamers et spécialement pour ce marché. Le tout sera vendu sans limite ou réserve.

PAR LOUIS STERN & BROS., M. Stern encanteur—LUNDI, 19 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 75 de la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez.

Mille caisses Bottes, Souliers et Brodequins—comprenant un assortiment complet de tout ce qui convient au commerce de la ville et de la campagne, de bonne qualité, et les plus récentes modes d'une fabrication recommandable, et méritent l'attention du commerce.

Conditions:
$300 ou au dessous, comptant,
$300 soixante jours, } en bons billets de ville
Au dessus de $300, 90 jours, } endossés.
La vente se continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu. 17 oct

PAR O. VALETON.

Vin rouge en barriques, pour le compte de qui il appartiendra, sans réserve.

PAR O. VALETON, encanteur—MARDI, 20 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt des Importateurs (Importers Bonded Warehouse), coin des rues Conti et Levée, pour le compte de qui il appartiendra—
37 barriques vin rouge de Bordeaux.
Conditions comptant. 17 oct

Grande et magnifique Distillerie complète dans tous ses rapports à la vente, sans aucune réserve. Cette Distillerie est à la vente pour le prix de $45,000 et est la plus grande de la ville.

PAR O. VALETON, encanteur—MARDI 20 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants.

La superbe distillerie située à l'encoignure Notre-Dame et de Commerce, Premier District. Cette distillerie est complète... Conditions—½ au comptant, le reste...

Aussi: 30 barils charbon.
Conditions, comptant. 16 oct

PAR G. DE FERIET.

Vente par Catalogue

—DE—

Magnifiques Meubles de salon, brocatelle et acajou, riches glaces, riches pendules, ornements de cheminée, candélabres, beaux meubles de chambre à coucher, tapis, meubles de salle à manger, magnifiques pianos, superbe piano Pleyel et tableaux, porcelaine, argenterie.

—EGALEMENT—

Un lot de vieux vin rouge de choix—tout le contenu de la belle résidence de M. John B. Lepretre—vendu seulement pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, bureau au No 86 de la rue Bienville,—JEUDI, 22 octobre, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan public, pour... au domicile de M. JOHN B. LEPRETRE...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Des catalogues donnant une description des articles seront distribués, lundi, 19 du courant, au bureau de l'encanteur.

La maison sera ouverte, pour les personnes qui désireront visiter le mobilier, le mardi et mercredi, 20 et 21 octobre, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 14 oct

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriété améliorée rue Tolédano, à côté des rues Laurel et Live Oak.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau 81, le 24 octobre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1o—Un terrain désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues Louisiane, Avenue, Laurel, Live Oak et Tolédano...

2o—Un terrain situé dans le susdit terrain mesurant 21 pieds de face à la rue Tolédano...

Termes et conditions—Moitié comptant, la balance payable à douze mois en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 p. cent d'intérêt et il sera fait avant... les polices d'assurance sur la propriété transférées au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Pitot, Jr., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.
17oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur, dans la rue St Claude, No ...

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Il sera vendu, au No 84 du Passage de la Bourse, SAMEDI 24 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale...

Un terrain situé dans la susdite ville, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines et du Chemin du Bayou...

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $325 échéant le 31 janvier 1869... Acte de vente, y compris les timbres, pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15, 16, 17 au 24

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire.

A vendre par

G. N. MORISON,
Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME,
Droguiste en gros et en détail, No 129 de la rue du Canal.

Et au dépôt de

FELIX SARON,
No 14 de la rue Dauphine, près Canal.
Dr J HASTINGS,
Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins.

Nile-Orléans, 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL.

Ayant employé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliqué moi-même, je reconnais que c'est au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive.

Signé: FELIX SARON,
Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G. H. CALDWELL,
Propriétaire de la patente
Hôtel des Etrangers No 138 de la rue de Chartres.
22juil—1 f p s

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE

Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHÉE dans toutes ses phases, L'ECOULEMENT CHRONIQUE et les plus, LE FLUOR ALBUS ou FLEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'usage interne quand on emploie et les personnes qui en ont fait usage depuis ... ont été guéries radicalement.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches...

AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable INJECTION RICORD, PARIS, porte la signature de R. RICORD et les mots...

MAUNSELL & HOGE,
Agents pour la vente...

L. CRESSON,

PEINTRE,

193 et 195 rue Bourbon, près l'Opéra

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décorations, aussi d'ARTICLES DE PEINTRE, glaces, champoises, gravures, tableaux, &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des REDOREMENTS, des travaux de peinture...